Le Grain de sable

N° 429 – Mardi 17 juin 2003

DES VERITES AUX FAUX-SEMBLANTS

Dans ce numéro



1- La Banque mondiale et la privatisation de la santé (Par Gérard Surdez)
Les conséquences de la libéralisation du secteur de santé ont été rarement envisagées avant l'apparition de l'AGCS (Accord Général sur le Commerce des Services) à l'OMC. Ses règles pourraient mettre hors la loi les mécanismes non marchands parce que anti-compétitifs et plus restrictifs au commerce que nécessaire.

2- L'AGCS contre les pays du Sud (Par Marc Delepouve)
En théorie, les pays membres sont libres d'engager les secteurs qui le souhaitent. Certes. Mais certains pays, notamment du Sud, subissent des pressions, d'autant qu'une partie d'entre eux subit l'influence des Institutions financières internationales qui imposent la libéralisation comme condition de renouvellement de prêts ou d'allègements de dette. Précisons par ailleurs, que les engagements pris dans le cadre de l'AGCS sont irréversibles (à moins d'offrir une compensation financière à tous les membres de l'OMC). Alors que l'AGCS couvre plus de 160 secteurs, 4 modes de fourniture et un certains nombres de possibilités d'exemptions, comment définir avec précision les engagements sur lesquels un pays ne souhaitera jamais revenir en arrière ?

3- Les conséquences économiques, sociales et politiques de la mondialisation sur l'avenir des personnes âgées (Par Chris Phillipson)
Il est clair que le consensus néolibéral qui soutend la mondialisation a évacué les réponses à donner à beaucoup de problèmes sociaux et économiques aux quels doivent faire face les plus vieux. Le néo libéralisme, tel que pratiqué par les organisations dominantes, comme la BM et le FMI, a souvent intensifié les difficultés de ces personnes en faisant pression par exemple pour privatiser les services publics essentiels, restructurer le système économique et réduire les pensions.

4- Réformes néolibérales (Par William Gasparini)
D'un côté, on aurait donc un gouvernement modernisateur qui réformerait dans l'intérêt de la « France du bas » ; de l'autre, pour « sauver » des acquis sociaux, des conservateurs, des « archaïques » et des égoïstes, crispés sur des « privilèges », en bref le « front du refus stérile » selon Raffarin (avec à sa tête, le fonctionnaire). Rien n'est plus faux !

5- C'est quoi, 43 milliards d'euros? (Par Laurent Cordonnier)
"Le diagnostic est aujourd'hui partagé par tous: le nombre croissant de retraités et le déséquilibre entre les actifs et les retraités va mettre en péril tous les régimes de retraite. Le régime général auquel cotisent 80% des actifs va connaître des difficultés dès 2005 et son déficit va atteindre 15 milliards d'euros en 2020. Pour les 3 fonctions publiques, qui représentent 20% des actifs, les besoins supplémentaires se chiffrent à 28 milliards d'euros en 2020". Diantre! 43 milliards d'euros en tout, chaque année, pour continuer à vivre au dessus de nos moyens!

6- Les Grains du mois de mai (Par Patrick et Pascal)
Depuis trois ans, le n°31 vient de paraître, des volontaires vous permettent de lire en huit pages un résumé des « Grain de sable » du mois passé. Vous retrouverez ici des index par auteur et thématique des articles publiés durant le mois de mars pour le cas où vous en auriez manqué un.

Illustration uniquement disponible dans la version PDF.
« Mais où est passé la plaque de l'OMC? » - http://www.attac.info/g8evian

La Banque mondiale et la privatisation de la santé

Par Gérard Surdez

La Stratégie de Développement de la Banque Mondiale du Secteur Privé (DSP)

Ceci est l'instrument le plus récent de la BM (Avril 2003) pour développer les mécanismes du marché dans le secteur de la santé. Il vise à améliorer la part du privé dans le domaine des soins et des autres services sociaux des Pays en Développement. On retrouve une démarche identique dans le Rapport 2003 de la BM sur le Développement.

Plus grande source de financement du secteur santé pour les pays à bas ou moyens revenus (engagements nets totaux de 9,3 Milliards $ en 2000), la BM s'inspire de ses écrits sur la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (qui visait à rendre plus présentable ses Plans d'Ajustement Structurel sans beaucoup s'en différencier) pour guider sa stratégie DSP sur la santé.

Début 2002, la BM a lancé sa stratégie DSP, centrée sur la réduction de la pauvreté. Le secteur privé étant, pour elle, le moteur de la croissance économique, il vient en complément du secteur public pour la fourniture d'infrastructures, de santé et d'éducation. Cette stratégie implique un changement de nature des prêts accordés par la BM aux nouveaux secteurs (les services sociaux de base) et de destination (nouveaux pays, notamment les Pays à faible revenus). Le DSP va renforcer le rôle des fournisseurs privés via l'AID (Association Internationale pour le Développement pour les prêts LT à taux quasi nuls pour les PMA) et la SFI (Société Financière Internationale pour le financement du secteur privé du Sud). Le département Santé et Education de la SFI a conçu en 2002 un document " Investing in private health care: strategic directions for IF " qui reflète ses ambitions dans le domaine social.

Les investissements que la SFI favorise se répartissent en deux catégories : maintien des investissements déjà existants dans le secteur hospitalier (hôpital de jour, imagerie médicale, hémodialyse) et leur développement dans de nouveaux secteurs en croissance comme l'assurance médicale privée, la biotechnologie ou la formation du personnel de santé. Elle est aussi intéressée par d'autres marchés : niveaux primaires et secondaires de soins (préventif, curatif ou de réhabilitation), le traitement des eaux usées et des déchets hospitaliers. Aucune priorité entre ces secteurs ne se dégage, suggérant plutôt une mentalité du "nous pouvons tout faire" de la Banque.

Ses investissements se concentrent sur sept régions comme le sud et le sud-est asiatique (Inde et Pakistan) ou l'Afrique (Côte d'Ivoire, Kenya, Nigeria, Afrique du Sud).

Pour la BM, la stratégie DSP viserait à créer un équilibre entre les fonctions complémentaires du secteur privé et du secteur étatisé. Elle reste toutefois floue quant au rôle des gouvernements dans la distribution publique des services de santé. Elle déclare à la fois que si le secteur public est une composante essentielle des systèmes de santé, le privé devrait soulager les gouvernements de quelques unes de ses tâches et lui permettre de se concentrer sur ses fonctions essentielles.

Reconnaissant que son expérience dans le secteur de santé privé est "embryonnaire", l'analyse attentive des expériences menées jusqu'ici, pas seulement par la BM, pour nous éclairer un peu plus sur la contribution du secteur privé et sur les conditions dans lesquelles il opère, devrait être dans le futur la démarche la plus appropriée.

Les prêts actuels au secteur santé tant par l'AID que par la SFI représentent très peu (1 % environ de la totalité du secteur santé, nutrition, population). La stratégie DSP prévoit un changement dans le financement du secteur qui s'orienterait d'un financement de moyens à un financement de résultats. La responsabilité et le risque passeraient aux fournisseurs privés dans la mesure où ils ne seraient payés que s'ils fournissent les services prévus dans les contrats.

Tout en reconnaissant que le DSP en matière de santé reste "hautement discutable", la BM ne cherche pas à en discuter les raisons. Elle prétend que le secteur privé est plus efficace, que le DSP accroît les ressources et améliore les choix du consommateur, prétentions non vérifiées par les faits. (Le pouvoir entre fournisseurs et patients y est en particulier fort déséquilibré). Dans les Pays à bas revenus où le nombre de fournisseurs est limité et où le public n'est pas très bien informé, la notion de concurrence n'a pas beaucoup de sens. La croissance rapide du secteur privé dans ces pays ne provient pas d'une volonté politique explicite de promouvoir ce secteur mais d'abord du sentiment que le secteur public n'offre pas une bonne qualité de soins.

Dans beaucoup de pays, le secteur privé prolifère rapidement et de façon incontrôlée. La BM estime les dépenses privées de santé à 59 % du total des dépenses dans les pays à faibles revenus contre 48 % pour les pays à hauts/moyens revenus. (51 % pour la moyenne mondiale). Au Kenya, par exemple, 70 % de l'ensemble du corps médical travaille à plein temps pour le secteur privé. La principale question n'est donc pas de savoir s'il devrait jouer un rôle dans le système mais comment l'y intégrer afin que les objectifs de santé publique soient atteints de la meilleure façon. Cette question n'est pas abordée dans la stratégie DSP. A l'opposé, celle-ci encourage la privatisation en mettant l'accent sur le transfert de fonds publics aux fournisseurs privés et en leur octroyant un soutien direct. En outre elle ne reconnaît pas la différence fondamentale séparant services marchands des services non marchands. Les formes d'association basées sur des fonds mutuels, qui existent dans plusieurs pays, ne sont même pas mentionnées.

Alors que la BM a semblé prendre récemment ses distances avec les "droits d'usage" pour les pauvres dans les services sanitaires de base, la stratégie DSP prévoit de faire payer aux patients la totalité du prix du service, les subventions étant utilisées pour permettre son accès aux pauvres. Rappelons ici que la dépense moyenne par tête en matière de santé publique n'atteint pas 10 $ par an dans les PPTE (Pays Pauvres Très Endettés). On est loin des 30 à 40 $ minimum par tête demandés pour les pays à faible revenu pour couvrir les interventions essentielles (selon la Commission de l'OMS 2001 sur la Macroéconomie et la Santé)

La BM spécifie que les interventions DSP seront financées à partir des budgets existants par le biais de ré affectations internes. On peut donc s'attendre à ce que les augmentations futures des prêts pour la santé se feront aux dépens du secteur public. La stratégie DSP accélèrera une médecine à deux vitesses.

La stratégie DSP ne fournit pas d'informations très claires sur le volume de l'aide qu'elle allouerait au secteur de santé dans les années à venir, pas plus que sa croissance prévisible par rapport aux niveaux financiers actuels. On notera seulement qu'en termes réels les prêts et garanties de la BM au titre du DSP ont doublé entre 95 et 2000 (ils sont passés de 16 à 30 % du total), en grande partie en raison des augmentations de la part de la SFI. Les investissements de celle-ci représentaient en 2000 56 % du total des prêts et garanties de la BM pour le DSP. Dans les pays à faibles revenus, les prêts AID/BIRD représentaient cette année-là le sixième des prêts et garanties DSP.

On peut faire la distinction entre les différentes formes de développement du secteur privé : privatisation mais aussi sous-traitance ou reconnaissance à l'autonomie.

Dans la sous-traitance, le gouvernement joue le rôle de l'acheteur de services auprès du secteur privé (services de restauration, de blanchisserie ou de sécurité à l'intérieur de l'hôpital). Il peut aussi jouer le rôle de fournisseurs au secteur privé (industriels sous contrat de services payants avec les hôpitaux publics). Le Service National de la Santé britannique est un bon exemple du rapport acheteur/fournisseur.

La reconnaissance à l'autonomie s'associe à la décentralisation impliquant une déconcentration de la responsabilité gouvernementale à des départements administratifs spécifiques (instituts de recherche, hôpitaux…)

ou sa dévolution aux autorités administratives locales (départements, communes) ce qui implique l'autonomie budgétaire, financière et/ou en ressources humaines. Des dispositions peuvent prévoir la participation de représentants privés dans les prises de décision.

La stratégie DSP n'apporte rien de nouveau dans le secteur . Elle ne fait que poursuivre et renforcer la politique de la BM de soutien au secteur privé en matières de services de santé qui a débuté fin des années 80.

Elle recouvre indistinctement aussi bien les centres de soins non marchands que les cliniques payantes, estimant que leur rôle est complémentaire au secteur public.

Elle ne dit rien sur les contrôles et l'évaluation. En matière de santé, il n'est pas si facile de mesurer la qualité des soins de façon universelle.

L'affirmation des macro-économistes que l'offre a bien plus de conséquences que la demande du point de vue de l'efficacité, de la qualité et de l'encadrement des dépenses est battue en brèche par de nombreux exemples prouvant que les médecins ont le pouvoir d'orienter la demande, de sur prescrire et de pratiquer des tarifs discriminatoires. Dans ces cas, un rôle plus important du secteur public doit être la réponse à apporter aux échecs du marché.

Selon le document DSP, le DSRP (Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté), introduit conjointement par la BM et le FMI en 1999 pour rendre éligibles à leurs prêts au moins 78 pays à faibles revenus, demeure le cadre dans lequel les stratégies DSP doivent être incorporées. (L'UE a indiqué que le DRSP constitue le document de base pour ses contributions). En octobre 2002, 22 pays avaient finalisé leur DSRP dont 15 en Afrique sub-saharienne.

On ne peut toutefois être sûr que des efforts particuliers vont être entrepris pour s'assurer de l'intégration de la problématique DSP dans les DSRP existants. Ni si des pays développeront leur propre stratégie DSP, détachée de leur DSRP.

Des associations citoyennes qui ont critiqué la collusion de leurs gouvernements dans la privatisation des services, exigent que les décisions sur la disposition des services relèvent de la démocratie locale et non d'agents extérieurs. Elles mettent en garde contre l'interférence de la BM avec les processus nationaux au moyen de campagnes publiques d'information, en vue de persuader les pays et leurs habitants des bénéfices que la participation du secteur privé est supposée leur apporter. (voir N°423 du "Grain de Sable" sur la propagande de la BM).

Les conséquences de la libéralisation du secteur de santé ont été rarement envisagées avant l'apparition de l'AGCS (Accord Général sur le Commerce des Services) à l'OMC. Ses règles pourraient mettre hors la loi les mécanismes non marchands parce que anti-compétitifs et plus restrictifs au commerce que nécessaire. La stratégie DSP ne fait même pas allusion à ces risques potentiels.

L'Adpics (Accord sur les droits de propriété intellectuelle liés au commerce) pourrait miner la capacité des pays en développement à offrir à leurs

population des médicaments à des prix abordables pour elles et pourrait rendre ces gouvernements vulnérables aux pressions politiques des Etats économiquement puissants.

Le rapport de la Commission sur la Macroéconomie et la Santé de l'OMS de 2001 appuie le développement de systèmes "proches du client", un mix de fournisseurs de santé étatiques et privés dont les financements seraient garantis par l'Etat :"Puisque les systèmes publics de santé ont été si faibles et sous financés ces récentes années, il s'est créé un secteur non gouvernemental très important, sur un modèle de pratiques privées (ONG et organisations religieuses). La variété des fournisseurs est utile pour créer de la concurrence et fournir une soupape de sécurité en cas de faillite du système public. C'est un fait accompli dans presque tous les pays pauvres"

La stratégie DSP fait courir le risque de lier les modalités de financement aux priorités des grandes institutions financières internationales, qui peuvent être guidées par le type d'activités et de services dans lesquelles les fournisseurs privés sont prêts à s'engager. Celles-ci ne sont pas forcément celles dont ces pays ont le plus besoin;

Elles peuvent se concentrer à tort sur les zones urbaines ou sur un certain nombre de maladies et de spécialités sélectionnées au détriment des soins primaires.

En résumé, la stratégie DSP empêchera les gouvernements de remplir leurs obligations en matière de protection du droit à la santé pour de larges couches de leurs populations et rendre le fossé séparant les riches des pauvres dans un seul et même pays encore plus large, tout autant que le fossé séparant les pays riches des pays pauvres.

Des pays pourraient tirer meilleur profit d'une assistance pour mettre en place des mécanismes réglementaires et de contrôle du secteur privé plutôt que d'investir dans une programmation des privatisations. Réglementations, inspections et sanctions doivent aller de pair.

Contact pour cet article omc.marseille@attac.org

L'AGCS contre les pays du Sud

Par Marc Delepouve

Une campagne pour la défense des services

Les 145 pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont engagé à la Conférence ministérielle de Doha en 2001 un cycle de négociation dit "round du développement". Des négociations qui devaient permettre aux Pays du Sud de mieux tirer leur épingle du jeu des négociations commerciales. Pourtant de nombreux signes indiquent que ce round pas plus que le précédent ne répondra à cet objectif de façade. Tout d'abord les membres de l'OMC peinent à se mettre d'accord sur le dossier de l'accès aux médicament, plébiscité par les pays du Sud. A contrario, l'Accord sur le commerce des services (AGCS) qui comporte moins d'intérêts stratégiques pour les pays du Sud a été fortement soutenu. Cet accord, malgré les différentes déclarations, ne profite pas au développement.

Tout d'abord son origine est révélatrice. David Hartridge, un ancien directeur de la division services de l'OMC, a reconnu publiquement que sans l'énorme pression des firmes multinationales et notamment celles des services financiers, il n'y aurait pas eu d'accord sur les services. La Commission européenne, à l'origine de la création du Forum des services européens qui regroupe 85 dirigeants d'entreprises, mentionne sur son site : "L'AGCS n'est pas seulement un accord entre gouvernements. C'est avant tout un instrument au bénéfice des milieux économiques, et pas seulement pour l'économie en général, mais pour les entreprises individuelles de services désirant exporter des services, investir ou opérer à l'étranger ". Les échanges de services représentent 1 440 milliards de dollars en 2001 et la majorité (80%) s'opèrent entre pays industrialisés. Qu'est ce que les pays du Sud ont à gagner ?

L'AGCS est un accord extrêmement ambitieux et complexe, qui ouvre la porte à de nombreuses interprétations, aussi il ne paraît pas inutile dénoncer un certain nombre de contrevérités.

Les services répondant à un intérêt général sont bien potentiellement concernés par cet accord. L'article 13c précise que tous les services de tous les secteurs sont visés, à l'exception de ceux fournis gratuitement et sans concurrence «dans l'exercice du pouvoir gouvernemental». La justice ou l'armée ne figurent pas à l'agenda des négociations, mais des services fondamentaux, comme la santé, l'éducation ou la culture, sont candidats à la libéralisation. Par ailleurs, aucune limite de temps n'est envisagée dans cet accord. L'article 19 spécifie bien que "des séries de négociations successives auront lieu périodiquement en vue d'élever le niveau de libéralisation". Comment alors garantir qu'un accord qui ne comporte aucun verrou juridique ne s'appliquera pas à telle ou telle activité ?

La flexibilité de cet accord est aussi un credo qu'il faut démonter. En théorie, les pays membres sont libres d'engager les secteurs qui le souhaitent. Certes. Mais certains pays, notamment du Sud, subissent des pressions, d'autant qu'une partie d'entre eux subit l'influence des Institutions financières internationales qui imposent la libéralisation comme condition de renouvellement de prêts ou d'allègements de dette. Précisons par ailleurs, que les engagements pris dans le cadre de l'AGCS sont irréversibles (à moins d'offrir une compensation financière à tous les membres de l'OMC). Alors que l'AGCS couvre plus de 160 secteurs,

4 modes de fourniture et un certain nombre de possibilités d'exemptions, comment définir avec précision les engagements sur lesquels un pays ne souhaitera jamais revenir en arrière ? L'expérience montre pourtant que les composantes d'une politique nationales évoluent et que ce qui est considéré comme pertinent à un moment donné, peut ne plus l'être des années plus tard. Là encore, les pays du Sud sont moins bien armés pour répondre à cette exigence de haute technicité.

Il est souvent avancé que pour les pays du Sud, il est plus avantageux de négocier dans un cadre multilatéral que bilatéral. Malheureusement les pratiques à l'OMC montrent que le rapport de force est souvent la règle. Et n'oublions pas que le mécanisme de l'AGCS comporte une phase de négociation bilatérale : celle qui s'ouvrira une fois que les demandes et les offres initiales auront été déposées.

Les institutions comme le FMI, la Banque Mondiale et l'OMC ont établi une règle d'or : la libéralisation des échanges est indispensable à la croissance et la croissance est la condition sine qua none du développement. Un examen des demandes reçues par la Commission européenne montre pourtant que les pays à plus faible revenus ne sont pas tellement concernés par l'AGCS. Sur les 28 demandes reçues, seuls 3 pays sont classés comme pays à faible revenu. Par contre de son côté, la Commission a effectué des demandes en direction de 41 pays considérés comme à faible revenu. C'est que Les promoteurs de l'AGCS affirment que la libéralisation des services sera bénéfique pour les pays du Sud : apport de devises, stimulation de firmes locales, transfert de technologies, etc.

En matière d'investissement direct, il apparaît pourtant que l'investissement se révèle profitable si le pays receveur a mis en œuvre des mesures pour le "rentabiliser". Hélas, quand on regarde de plus près les demandes effectuées par l'Union européenne, celles-ci visent justement à éliminer des limitations qui permettraient au pays de bénéficier d'un retour sur les investissements étrangers. Sont ainsi visés le Cameroun (réglementation stipulant que pour chaque investissement d'un montant de 5 millions de francs (CFA), un emploi au moins doit être créée), le Chili (réglementation obligeant les investisseurs à engager du personnel composé d'au moins 85% de chiliens), le Salvador (réglementation limitant à 50% le versement à l'étranger des bénéfices), etc. Précisons par ailleurs que des pays comme la Corée et Taïwan se sont développés en mettant en oeuvre une politique fortement sélective vis à vis des importations et des investissements directs étrangers.

Par ailleurs, en matière d'accès à l'eau, domaine hautement symbolique, 72 pays ont reçu des demandes émanant de la Commission européenne. Parmi ceux-ci, certains d'entre eux ont des système de gestion de l'eau reconnus comme efficaces ou d'autres ont refusé des privatisations antérieures : Honduras, Tunisie, Botswana, Bolivie, le Brésil….

Plus globalement, c'est ainsi la capacité des Etats à réguler qui est remise en question. Lorsqu'un pays engage totalement un secteur dans l'AGCS, les contraintes imposées sont très fortes et restreignent la marge de manœuvre du gouvernement : même traitement réservé aux entreprises locales et étrangères ; élimination des barrières quantitatives (y compris des mesures incitant à embaucher du personnel local ou à utiliser du capital local) ; retour en arrière quasiment impossible. Théoriquement, tout pays membre a le droit de poursuivre des objectifs politiques nationaux, mais pour les atteindre, il ne doit pas adopter de régulations internes qui constitueraient des entraves « non nécessaires » au commerce. Des disciplines en mesure de rétorsion pourraient être envisagées, le cas échéant. Que recouvrent-elles ? Il n'est pas encore possible de le savoir. Un groupe de travail étudie pour l'instant la question. Mais ce n'est pas grave, il s'agit d'engager des secteurs dans l'AGCS, et l'on verra ensuite quelles sont les contraintes !

Au regard de ces éléments, une évaluation pour estimer l'impact des libéralisation antérieures et les répercussions de celles à venir, s'avère indispensable. Dix pays du Sud (Cuba, République Dominicaine, Haïti, Inde, Kenya, Pakistan, Pérou, Ouganda, Venezuela et Zimbabwe) ont déposé cette requête auprès de l'OMC en 2001. Le principe d'une évaluation est même contenu dans les accords de l'OMC (article XIX). Mais les gouvernements des pays du Nord, n'en voulant pas, font que là encore les engagements se font peau de chagrin et ne sont pas suivis d'effets.

Une campagne d'opinion publique est lancée par Agir ici en partenariat avec l'Aitec, l'Attac, le Crid, la Ligue des droits de l'Homme et Médecin du Monde. Intitulée "Services menacés, halte à l'OMC", elle vise à dénoncer les dangers de l'AGCS pour les pays du Sud. Elle invite les citoyens à interpeller les décideurs français par le biais de cartes postales, autour des propositions suivantes :
· La création d'une délégation parlementaire de suivi des institutions commerciales et financières internationales ;
· Des négociations commerciales transparentes ;
· Un moratoire sur l'accord tant qu'une évaluation indépendante et pluraliste de la libéralisation des services n'aura pas été réalisée ;
· L'exclusion des services fondamentaux de l'AGCS.

Pour plus de renseignements ou commander les documents de campagne, contact Agir ici, 01 56 98 24 40, www.agirici.org

Les conséquences économiques, sociales et politiques de la mondialisation sur l'avenir des personnes âgées

Par Chris Phillipson

(extrait d'un article de Chris Phillipson du Centre de Gérontologie Sociale de l'Université de Keele, GB)

Le changement le plus notable a été depuis 1982 le poids des différents acteurs transnationaux dans la restructuration des institutions sociales [nationales]à destination des personnes âgées.

La mondialisation exerce des effets inégaux et stratifiés sur la vie de nos aînés. Dans les pays développés, l'importance et le poids des dépenses des programmes en faveur des personnes âgées font qu'ils sont les premiers à en subir les coupes financières, tout autant qu'elles ont été les premiers bénéficiaires de l'Etat Providence. Dans les Pays en voie de développement, les personnes âgées (les femmes notamment) ont été parmi celles qui ont été les plus affectées par la privatisation de la santé et par le poids du remboursement de la dette à la Banque Mondiale et au FMI. On peut y ajouter le fait que la mondialisation, processus qui accélère les mouvements de population et les migrations, peut également produire des modifications qui déstabilisent la vie des personnes âgées. On ne doit pas non plus oublier qu'elles représentent jusqu'à un tiers des réfugiés à la suite de conflits ou de situations d'extrême urgence. (Elles étaient estimées à plus de 53 millions à travers le monde en 2000 mais ce chiffre a encore du grossir depuis).

Mais ces personnes ont aussi été affectées par la manière dont les Organisations Intergouvernementales ont traité le sujet, notamment dans le cadre des politiques sur les retraites. La Banque Mondiale aussi bien que le FMI ont été à la pointe des tentatives pour développer un climat politique conduisant à une limitation de l'Etat Providence…et à promouvoir à la place des initiatives privées et volontaires. Le rapport de la BM de 1994 "Pour éviter la crise du vieillissement" a influencé le processus en direction des différents systèmes de retraite, et en particulier d'un second pilier bâti autour de plans de retraites à cotisations définies, privés et non re distributifs. Cette position de la BM, qui ramène les plans des Etats à jouer le rôle minimal pour l'obtention de la pension de base, a influencé aussi bien les gouvernements nationaux que les organisations transnationales (OIG) comme le BIT, qui se rapproche de la position de la BM en se faisant le défenseur d'un premier niveau de pension très bas et promeut un rôle plus large pour les retraites individuelles privées et capitalisées ou comme l'appel des pays de l'OCDE à élever l'âge de départ à la retraite.

Le débat se résume à un discours sur le montant des pensions et l'âge de départ à la retraite mais exclut toute perspective laissant entrevoir un rôle plus important pour l'Etat et toute interrogation sur la solidité et sur le coût des plans privés. Pour le BIT "Investir sur les marchés financiers est incertain et volatile". Ajoutez à cela, les frais administratifs pour la gestion des plans privés qui ne paraissent pas aussi déterminants que la plupart des OIG se plaisent à le dire.

Mais alors que l'influence des OIG dans le débat sur les pensions est bien connu, leur influence dans le large domaine des services sociaux et médicaux, en particulier ceux ayant trait aux personnes âgées, l'est bien moins. De plus en plus, les infrastructures sociales des Etats Providence sont aujourd'hui considérées comme des opportunités majeures pour les investisseurs mondiaux. La BM croit que le secteur public est moins efficace pour traiter les activités des nouvelles infrastructures et que le temps "est venu pour les acteurs privés de fournir ce qui était auparavant assumé par le service public". Ce point de vue a été puissamment soutenu par toute une kyrielle de multinationales, notamment dans leurs rapports avec l'OMC, dans le cadre de l'AGCS. 2 auteurs (Barlow et Clarke en 2001) notent que le cycle actuel de négociations de l'AGCS met "tous les services sociaux sur la table de négociation et qu'il n'est que le premier d'une longue suite dont le but ultime est l'entière commercialisation de tous les services". L'OMC a en effet elle-même appelé ses membres à "reconsidérer la profondeur de leur engagement dans les services sanitaires et sociaux". "Les nouveaux critères proposés à l'OMC menacent quelques uns des mécanismes essentiels permettant aux gouvernements de garantir les soins à leurs populations en exigeant d'eux qu'ils fassent la preuve que la poursuite de leur politique sociale est moins restrictive et moins coûteuse au commerce". (Pollock et Price The Lancet 2000).

Tandis que le nouveau discours global restructure les Etats Providence dans les pays développés, il a déjà montré ses conséquences encore plus dramatiques sur les Pays en Développement. La majorité des personnes âgées (61 % soit 355 Millions) y vivent. Ce pourcentage atteindra près de 70 % en 2025. Pour beaucoup de ces pays, le vieillissement de leurs populations s'est accompagné d'une réduction des revenus par tête et d'une détérioration des conditions de vie pour elles. Entre 1950 et 1970, l'espérance de vie a augmenté de 10 % au moins dans tous les PED, soit environ de 15 ans en moyenne. (Epstein, Time of Indifference) Au début du 21e siècle, ce critère est resté sous la barre des 50 ans dans plus de 10 PED et a chuté ou à peine augmenté dans nombre de pays africains depuis 1970. (OMS 2000). Le sida en est certainement un facteur essentiel mais les prêts au développement exigeant la privatisation des services de santé a eu sa part dans cet effet dévastateur.

Help Age International en 2000 fait valoir que "la pauvreté chez les personnes âgées n'est pas au centre des préoccupations des débats sociaux, économiques et éthiques de notre temps. Leur droit au développement est systématiquement dénié. La pauvreté et l'exclusion sociale restent les principaux obstacles à la réalisation des droits humains des personnes âgées à travers le monde".

L'inégalité dans la redistribution globale des richesses affecte aussi les plus âgés de différentes manières. L'inégalité à l'intérieur ou entre les pays et les régions peut non seulement accroître le risque de pauvreté mais aussi rompre le lien social dans la mesure où les plus jeunes abandonnent les zones rurales pour la ville ou même tenter des migrations plus lointaines vers des régions ou des pays plus riches. "Il est tout à fait remarquable de voir comment la BM, le FMI ou les OIG sont peu préoccupés par ces tendances [les écarts de revenus entre riches et pauvres qui ne cessent de grandir]. Le rapport 2000 de la BM sur le Développement dit même que l'inégalité croissante des revenus "ne devrait pas être considérée d'un point de vue négatif". Les appeler des organisations mondiales est une erreur. On peut sans doute dire quelles sont des entités mondiales dans la mesure où presque tous les Etats du monde y sont représentés, mais elles se pensent en Etats centrés sur eux-mêmes plutôt que sur le monde" (Wade, "Gagnants et Perdants, The Economist, Avril 2001).

Cet argument soulève d'importantes questions quant à la limitation des institutions mondiales dans leurs tentatives à répondre aux demandes des populations âgées. Il est clair que le consensus néolibéral qui soutend la mondialisation a évacué les réponses à donner à beaucoup de problèmes sociaux et économiques aux quels doivent faire face les plus vieux. Le néo libéralisme, tel que pratiqué par les organisations dominantes, comme la BM et le FMI, a souvent intensifié les difficultés de ces personnes en faisant pression par exemple pour privatiser les services publics essentiels, restructurer le système économique et réduire les pensions.

Contact pour cet article. Omc.marseille@attac.org

Réformes néolibérales

Par William Gasparini. Sociologue, Université Marc Bloch, Strasbourg

Le gouvernement Raffarin et le patronat (via le Medef) soutiennent qu'il n'y a pas d'autre choix que « La Réforme » et que sa critique relève de « l'inconscience » et de « l'égoïsme » de ses détracteurs.

Dans ces conditions, l'alternative est-elle possible ? Elle existe bien, encore faut-il pouvoir l'exprimer ! Cette expression relève d'une lutte politique puisque la réforme des retraites associée au démantèlement annoncé du service public nous renvoie ni plus ni moins, à un enjeu de civilisation, un choix de société. Contrairement à ce que laisse entendre la communication gouvernementale, il ne s'agit pas d'une stricte question démographique, économique et technique. Il faut ramener le débat sur le terrain politique et ne pas « dépolitiser le politique », comme le disait Pierre Bourdieu lors du mouvement de 1995. Il s'agit bien d'une vision du monde qui nous est proposée et c'est bien l'Etat social qui est la cible de ces attaques au travers d'une remise en cause de l'égalité de traitement des salariés et des territoires.

D'un côté, on aurait donc un gouvernement modernisateur qui réformerait dans l'intérêt de la « France du bas » ; de l'autre, pour « sauver » des acquis sociaux, des conservateurs, des « archaïques » et des égoïstes, crispés sur des « privilèges », en bref le « front du refus stérile » selon Raffarin (avec à sa tête, le fonctionnaire).

Rien n'est plus faux ! Les prétendus « conservateurs » (syndicats, partis de gauche, mouvements comme ATTAC) ont proposé un projet alternatif. Or, ces propositions sont très peu relayées par les médias et n'ont fait l'objet d'aucune négociation.

En matière d'éducation, le danger à terme est que la formation se réduise à un minimum visant à l'employabilité et non à l'émancipation des futurs citoyens.

Pour ce qui concerne les retraites, alors que l'on projette de supprimer l'impôt sur les grandes fortunes et de réduire encore les impôts, le coût de cette réforme sera entièrement supporté par les salariés (privé et public) et non la « France du haut » (les dirigeants d'entreprises et les actionnaires) puisque leurs contributions financières ont été d'emblée écartées.

Loin de toucher uniquement le secteur public, ces questions concernent toute la société et renvoient non seulement à des principes fondamentaux de solidarité et de progrès mais aussi à de nombreuses conquêtes sociales du XXe siècle comme la protection sociale, la prise en charge progressive des défaillances et des inégalités du marché par un Etat social, la réduction du temps de travail, …

La force du modèle gouvernemental et la raison pour laquelle il s'impose peu à peu tiennent précisément à ce que cette réforme se présente dans la société (ou est présentée par les grands « communicateurs ») comme une solution inéluctable à l'évolution de nos sociétés et de leur pyramide des âges.

Pour parvenir à ses fins, tous les slogans sont bons, y compris les plus populistes : « ne prenez pas les enfants, les élèves ou les étudiants en otage », « les enseignants sont des égoïstes », « il faut retrouver le goût du travail et en finir avec la société des loisirs », en finir avec « ces français qui ont perdu l'habitude de se lever tôt » …

Par un procédé de « goutte à goutte symbolique » instillé dans le corps social notamment à travers les médias, ce mode de pensée (fait de lieux communs) touche l'ensemble des strates de la société et tend à convaincre par des procédés de marketing politique. Il associe aussi efficacité et modernité à l'entreprise privée et aux collectivités locales, archaïsme et rigidité au service public d'Etat et tend à substituer le client à

l'usager. Le libre-échange, la libre-concurrence et la réduction de l'Etat à ses fonctions régaliennes (sécurité, justice et défense du territoire) deviennent alors des évidences fabriquées par ce schème de pensée néo-libéral.

Ce processus se traduit par une réduction progressive de l'effectif des fonctionnaires de la « main gauche » de l'Etat jugée inutile (« petits » personnels de l'Education Nationale, de la Poste, des hôpitaux, des services sociaux, …), mais aussi par le transfert et l'externalisation de personnels (non enseignants pour commencer) aux collectivités locales qui seront libres de les gérer et de redéfinir leur mission (prérogative de l'employeur). Quand on sait que nombre de collectivités sont connues pour leur dérives partisanes et clientélistes, que certaines régions afficheront d'autres priorités que l'éducation, on peut avoir des doutes quant à l'égalité républicaine.

Tout indique que le gouvernement s'est clairement engagé dans un vaste programme libéral, pour « libérer les énergies » des entreprises au détriment des plus fragiles et des plus démunis sur le pan économique (salariés au SMIC –souvent des femmes-, chômeurs, travailleurs précaires, retraités modestes, classe populaire sans patrimoine,…). Dans le même temps, ces catégories seront directement touchées par le démantèlement annoncé du service public car ils en sont les premiers concernés.

Alors, finalement, quelle alternative ?

Il revient à l'ensemble de la gauche et des syndicats de se mobiliser pour présenter et diffuser un projet alternatif (car, évidemment, pour des raisons démographiques il faut réformer, mais autrement et de manière plus solidaire). Il faut aussi gagner la bataille de la communication, et c'est le rôle des militants des parties prenantes (syndicats, partis politiques d'opposition, mouvements d'éducation populaire, …). Des propositions sur les retraites sont avancées par des économistes d'ATTAC et de certains syndicats :

- étendre l'assiette du financement des retraites à l'ensemble des revenus de la nation, à l'ensemble de la valeur ajoutée (c'est-à-dire toutes les richesses produites au cours des prochaines années) et pas uniquement augmenter la durée de cotisation des salariés. Le Conseil d'orientation des retraites (COR) préconisait d'ailleurs d'augmenter les cotisations patronales de 0,37% jusqu'en 2040 … mais cette proposition a complètement disparu, sous la pression du Medef ;

- tenir compte des périodes d'inactivité subies et non choisies dans le calcul des retraites (femmes en congé de maternité, chômage, années d'études…) ;

- tenir compte des métiers pénibles avec un droit à retraite anticipée ou des bonifications d'annuités ;

- développer l'emploi (dans le public et le privé), notamment chez les jeunes, pour faciliter le financement des retraites et leur assurer une durée de cotisation suffisante ;

- empêcher les licenciements pour que les salariés aient leur total d'annuités (puisqu'on sait que de nombreuses entreprises licencient des salariés à partir de 55 ans)

Les économistes du conseil scientifique d'ATTAC résument l'alternative de la manière suivante(propositions de Jean-Marie Harribey et Pierre Khalfa, Libération du 26 mai 2003) : ou bien la société fait le choix de l'amputation des retraites de 20% en 2008 et de 30% en 2012 et de l'allongement de la durée du travail ; ou bien la société fait le choix démocratique de consacrer progressivement une part de plus en plus grande de ses richesses à la prise en charge de la vieillesse par des retraites décentes pour tous.

Le premier choix est inacceptable, le deuxième doit être défendu. La « barbarie néo-libérale » n'est pas une fatalité, un autre monde existe bien.

Contact pour cet article. gaspari@umb.u-strasbg.fr

C'est quoi, 43 milliards d'euros?

Par Laurent Cordonnier. Auteur de « Pas de pitié pour les gueux »

Le projet de réforme des retraites du gouvernement repose sur l'allongement de la durée de cotisation et la baisse des pensions pour "sauver", soi-disant, le système de retraite par répartition. En apparence, on actionne deux leviers parmi les trois susceptibles de contribuer à un rééquilibrage sur le long terme. On joue sur la durée de cotisation et le montant des pensions, l'action sur le taux de cotisation étant laissée de côté. En réalité, la véritable variable d'ajustement se révèlera être le niveau des pensions. Tant qu'il existera un volant de chômage important, les salariés âgés ne parviendront pas, en effet, à allonger leur durée de travail, le calcul économique des employeurs étant vite faitentre l'embauche d'un jeune salarié fraîchement sorti de l'école, payé aux conditions du marché (sous la pression du chômage), et le maintien en poste d'un salarié âgé bénéficiant d'une rémunération améliorée par l'ancienneté. En pratique donc, le seul levier actionné est le montant des pensions, qui est programmé pour s'ajuster aux évolutions démographiques et au volume de l'emploi. Le montant effectif des pensions versées dérivera au gré des années de cotisations manquantes, des décotes envisagées, et de la désindexation des pensions par rapport au rythme d'évolution des salaires.

C'est dans cette perspective parfaitement anticipée d'une baisse sensible des pensions que le projet de loi, dans son titre V, prévoit explicitement le développement

des formules de capitalisation… sans qu'on se demande par quel miracle les salariés et les entreprises parviendraient à verser à ces fonds de pension les cotisations supplémentaires qu'ils sont censés ne pas pouvoir supporter lorsqu'il s'agit de financer le système par répartition!

L'alternative, si l'on ne veut pas gager l'avenir des retraites sur un hypothétique allongement de la durée de travail (ou si l'on souhaite bénéficier de l'allongement de la durée de vie sous forme de temps libéré) est de programmer une augmentation des prélèvements destinés à financer les pensions.

Mais c'est précisément une solution que le gouvernement ne parvient même plus à envisager, tant il s'est évertué à nous la faire passer pour la donnée du problème elle-même. Tout le problème, dans son raisonnement, partirait justement de là: de l'énormité des cotisations qu'il faudrait lever pour rééquilibrer le système. Cette transmutation rhétorique de la solution en problème ne peut qu'impressionner les esprits fragiles, pour qui le nombre de zéros alignés sur la facture semble parler de lui-même. Et le gouvernement, qui croit s'adresser à la France d'en bas, pense maîtriser parfaitement cet exercice: "Le diagnostic est aujourd'hui partagé par tous: le nombre croissant de retraités et le déséquilibre entre les actifs et les retraités va mettre en péril tous les régimes de retraite. Le régime général auquel cotisent 80% des actifs va connaître des difficultés dès 2005 et son déficit va atteindre 15 milliards d'euros en 2020. Pour les 3 fonctions publiques, qui représentent 20% des actifs, les besoins supplémentaires se chiffrent à 28 milliards d'euros en 2020". Diantre! 43 milliards d'euros en tout, chaque année, pour continuer à vivre au dessus de nos moyens! Que n'a-t-on converti la somme en anciens francs, pour marquer davantage encore les esprits? On atteindrait alors 280 millions de millions d'anciens francs! Ceci, sans compter qu'on se refuse à revenir sur la réforme Balladur…

Or, c'est quoi, 43 milliards d'euros par an? C'est grosso modo 3% de la richesse produite par l'ensemble des travailleurs résidant en France durant l'année 2001. En se projetant dans l'avenir, cela ne ferait que 2,1% de la richesse produite en 2020. En effet, si la productivité du travail croissait au rythme de 2% par an pendant 17 ans, la production augmenterait de 40% (en supposant le volume de l'emploi constant), et les 43 milliards d'euros ne représenteraient plus alors que 2,1% du revenu national. Si l'on ne considère que l'augmentation des revenus intervenue sur la période (les 40%), il faudrait en consacrer 7,5% à payer les pensions. Qui ne serait tenté par un jeu où l'on promettrait d'augmenter le revenu d'un joueur de 40% à condition qu'il "donne" 1/13ème de cette augmentation à son voisin?… Lequel (ou plutôt: son petit fils) lui remettrait plus tard cette même somme, au moment où il lui faudrait prendre sa retraite (si toutefois les générations futures n'avaient pas la mauvaise grâce, quand viendrait leur tour de jouer, d'ergoter sur le montant des pensions, comme nous sommes en train de le faire). Avouons tout de même que si le calcul portait sur les seuls salaires, et non sur l'ensemble des revenus, la prime au voisin serait de 1/8ème de l'augmentation des salaires.

Pour s'en faire une autre idée, 43 milliards d'euros c'est également les deux tiers du déplacement dans le partage de la valeur ajoutée (le partage salaire-profit) que les salariés ont dû concéder aux entreprises depuis le début des années 80. Pour simplifier, et pour employer une rhétorique très "lutte des classes", aujourd'hui passée de mode, les détenteurs du capital prélèvent chaque année aux salariés 61 milliards d'euros (qui correspondent aux 8 points de valeur ajoutée en moins par rapport à la situation des années 80), ce qui permet au MEDEF de se tourner vers les salariés pour leur dire en substance: "ben maintenant, comment allez-vous faire pour financer vos retraites?". Mais ceci est peut-être un peu abstrait. Disons alors que 43 milliards c'est aussi (et presque exactement) le montant des dividendes perçus par les ménages fortunés durant l'année 2001, soit: 46,1 milliards d'euros. Les entreprises françaises, qui se sont mises, à l'instar de leurs homologues anglo-saxonnes, à distribuer massivement des dividendes, jusqu'à atteindre 80% des profits (contre 30% vingt ans avant), ont d'ores et déjà réalisé le programme de nos gouvernants. Ces sommes, qui représentent typiquement le fruit de la capitalisation, sont exactement celles qui manquent pour financer le système par répartition à l'horizon 2020. Quand ont dit que l'institution d'un système par capitalisation risque de cannibaliser le système par répartition, on est donc à moitié dans le vrai: puisque c'est déjà fait. Les 8 points de valeur ajoutée pris aux salariés et qui manquent à l'appel pour financer les pensions servent déjà aujourd'hui à alimenter le flux des dividendes payés aux ménages actionnaires.

43 milliards d'euros, c'est encore à peu de choses près le montant des intérêts payés en 2001 sur la dette de l'ensemble des administrations publiques, soit: 46,7 milliards d'euros. On comprend qu'il importe de faire passer le message selon lequel il s'agirait là du résultat de la gabegie des dépenses publiques. Car pour ceux qui pensent que la dette provient de ce que l'on n'a pas su (ou voulu) prélever l'impôt sur ceux qui peuvent le payer, l'interprétation est tout autre: non content d'avoir épargné les catégories aisées du paiement de l'impôt, l'Etat leur offre la possibilité de placer l'épargne qui en résulte dans les titres de la dette publiques. Pour les prêteurs, l'argent économisé sur l'impôt argent qui a créé la dette qu'il finance rapporte encore du 5%! Une fois monté en régime, ce petit jeu fait qu'à soi seul le paiement des intérêts de la dette suffit à entretenir le déficit budgétaire! Dommage que ceux qui ont su hier mettre au point cette pompe à argent public n'appliquent pas leur génie à trouver les dérivations qui feraient couler à l'avenir ce flot dans les caisses de retraites!

43 milliards d'euros, c'est encore les pertes cumulées de France Télécom (20 milliards) et de Vivendi (23 milliards) pour l'année 2002. Certes, le sens commun suggérerait de ne pas procéder à ce genre de parallèle, car on ne voit pas comment un “trou” pourrait servir à boucher un autre “trou”. Ce qui fait “qu'on ne voit pas” est cependant le bel écran de fumée que l'on s'évertue à créer en disant que cet argent est “parti en fumée”. Car ces pertes ne sont que l'enregistrement comptable du fait que ces deux sociétés ont procédé à des acquisitions d'autres sociétés, à des prix exorbitants, lorsque les cours étaient au sommet de la bulle spéculative, et quelles réalisent qu'elles ne pourraient plus les revendre aujourd'hui au même prix. Dire que France Télécom et Vivendi ont perdu 43 milliards d'euros c'est donc dire qu'elles se retrouvent avec une dette qui a servi à acheter ces sociétés au prix fort, dette dont la contrepartie n'existe plus. Cet argent perdu par les deux sociétés françaises n'est cependant pas perdu pour tout le monde. Les actionnaires des sociétés rachetées ont empoché le prix fort qu'on leur a payé à l'époque, et leurs gains sont justement ceux que France Télécom et Vivendi ont passés en pertes cette année. Or, les vrais payeurs de ces actionnaires bienheureux seront en définitive les salariés de ces deux sociétés, dont une partie du travail effectué durant les prochaines années servira à rembourser la dette créée à l'occasion de ces achats. Ainsi, on peut dire que dans les 3 ou 4 prochaines années, les salariés de France Télécom et Vivendi devront fournir à eux seuls l'effort qui serait réclamé à l'ensemble des salariés français pour financer le surcroît annuel des pensions en 2020. Si les bonnes consciences n'ont rien trouvé à redire concernant le poids de ce “fardeau”, n'est-ce pas simplement qu'il ne servira pas à payer les pensions de leurs collègues, mais les plus-values réalisées par de paisibles actionnaires au Grand Casino de la finance mondiale?

Voilà qui donne peut-être une idée plus précise de ce que valent 43 milliards d'euros. Certes, ces éléments de réflexion ne suffisent pas à eux-seuls à esquisser des solutions. Les points d'application de la critique ne sont pas nécessairement des leviers pour l'action. Mais ils contribuent peut-être à mettre en doute la sincérité de ceux qui n'ont que “l'équité” à la bouche pour rationaliser le malheur de leurs concitoyens.

Première publication. http://reparti.free.fr

Les Grains du mois de mai

Par Patrick et Pascal

Le mensuel n°31 est téléchargeable :
http://attac.org/attacinfo/attacourriel31.pdf

A- Index par auteur

B- Index thématique

N° 425 (§1) 20.05.03
N° 426 (§6) 26.05.03

IRAK
N° 422 (§2) 09.05.03
N° 422 (§3) 09.05.03
N° 427 (§4) 26.05.03
N° 427 (§5) 14.05.03

MOBILISATION ATTAC
N° 426 (§1) 22.05.03

MULTINATIONALES
N° 427 (§2) 26.05.03
N° 427 (§3) 26.05.03

OMC
N° 424 (§5) 17.05.03

PAIX
N° 421 (§3) 06.05.03

PONTS DE MAI
N° 421 (§1) 06.05.03

RETRAITES
N° 421 (§2) 06.05.03
N° 426 (§2) 22.05.03
N° 426 (§3) 22.05.03

RMA
N° 426 (§4) 22.05.03
N° 426 (§5) 22.05.03

SERVICES PUBLICS
N° 423 (§1) 14.05.03

ZLEA
N° 424 (§2) 17.05.03

(*) coorditrad@attac.org est l'adresse de secrétariat international des bénévoles qui coordonnent une équipe de 700 traducteurs répartie sur toute la planète. Vous aussi vous pouvez participer. Il suffit de les contacter en précisant votre (ou vos) langue maternelle et les langues depuis lesquelles vous pouvez traduire. Le travail de traduction est basé sur le volontariat et ne vous engage pas à répondre à toutes les demandes tout le temps. Vous travaillez à votre rythme et en fonction de vos intérêts.